

Section 0. Avis d'Appel d'offres (AAO)

Avis d'Appel d'Offres (AA0)

Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN)

Agence Nationale de Digitalisation de l'Etat (ANDE)

AAO: N° 02 /MPTEN/CAB/PRMP/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal HOROYA Quotidien national N° 8174 du lundi 30 Janvier 2023.
2. Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numériques (MPTEN) sollicite et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds auprès de l'Etat Guinéen afin de financer ses activités et à l'attention d'utiliser une partie de ce fonds pour financer le marché de **Fourniture d'une Connexion Internet Très Haut Débit par fibre optique au profit de l'Administration Centrale, de l'Administration Déconcentrée et de l'Administration Décentralisée en Trois (03) Lots (Période 2023 - 2026).**
 - Lot 1 - Grand Conakry**
 - Capacité : 15 Gbps
 - Lot 2 - Zones Economiques Minières (régions de Boké et Kindia)**
 - Capacité : 5 Gbps
 - Lot 3 - Régions de la Moyenne/Haute Guinée, et Guinée Forestière**
 - Capacité : 5 Gbps
3. Les produits seront fournis à l'Agence Nationale de Digitalisation de l'Etat (ANDE), dans un délai de **vingt-huit (28) jours**.
4. Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numériques (MPTEN) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **Fourniture d'une Connexion Internet Très Haut Débit par fibre optique au profit de l'Administration Centrale, de l'Administration Déconcentrée et de l'Administration Décentralisée en Trois (03) Lots (Période 2023 - 2026) dans** un délai de **vingt-huit (28) jours**.
5. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini à articles 23 et suivant du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définis dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévu à l'article 64 des Codes de Marchés Publics.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Saran SANGARE, Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 5ème Etage**, E-mail **prmp@mpten.gov.gn**, Tel : **(+224) 622-38-47-58** ; et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du **Lundi** au **Vendredi**, de **8h 30mn** à **16h 30mn**.

7. Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur de la Direction Général du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis.
8. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes :
- ***Les fournisseurs doivent obligatoirement utiliser un réseau de fibre optique, pour le transport du trafic Internet (depuis le site de la GUILAB) et la fourniture sur les sites de raccordement ;***
 - ***Une architecture de l'infrastructure du fournisseur ou du tiers devra être fournie dans la proposition technique ;***
 - ***Le soumissionnaire doit justifier les qualifications, compétences et certifications des techniciens et ingénieurs affectés à l'étude et à la réalisation du projet et au support technique ; mais également leurs compétences sur les équipements de sécurité et de routage ;***
 - ***Le soumissionnaire doit disposer d'un NOC (Network Operations center) pour la prise en charge et gestion des incidents et problèmes ;***
 - ***La capacité du soumissionnaire à fournir une alternative (backup) en cas de coupure de la liaison principale est un atout ;***
 - ***Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition tous les travaux et prestations qui le concernent et qui sont nécessaires pour assurer le parfait achèvement, le bon fonctionnement de l'ensemble du réseau.***
9. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Saran SANGARE, Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (PRMP) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 5^{ème} Etage, E-mail prmp@mpten.gov.gn, Tel : (+224) 622-38-47-58, à compter du 24 Avril 2023, contre un paiement non remboursable de *Dix (10) millions Francs Guinéens*. La méthode de paiement sera comme suit :**
- ✓ **20 %** à l'Autorité contractante ;
 - ✓ **30 %** au compte de l'ARMP sous le N° 2011000307 ; et
 - ✓ **50 %** au compte du Trésor Public sous le N° 4111071.
10. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : **Bureau de la PRMP du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN) à Conakry, Commune de Ratoma-Koloma, Immeuble ARPT, 5^{ème} Etage, E-mail prmp@mpten.gov.gn, Tel : (+224) 622-38-47-58, au plus tard le 06 juin 2023 à 11h 00 mn.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence des observateurs cités ci-dessus dans la **Salle de Réunion du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN)**, au 4^{ème} étage de l'Immeuble ARPT, à **Conakry, Commune de Ratoma-Koloma**, Tel : (+224) 622-38-47-58.

11. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

12. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égale d'**Un (1) milliard Francs Guinéens** dont la validité est de **Cent cinquante (150) jours**.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

13. La législation régissant l'appel d'offres.

P/Le Ministre / PO

Le Secrétaire Général

Bamba OLIANO